

Groupe de travail élargi

« Inscrire le BTSA dans l'architecture de l'enseignement supérieur européen (LMD) »

Compte rendu réunion - vendredi 20 janvier 2012

Par une note de service, le 24 novembre 2010 (DGER/SDESR/N2010-2163), la DGER avait lancé un appel à candidature auprès des établissements de l'Enseignement Agricole pour une expérimentation portant sur l'inscription des Brevets de Technicien Supérieur Agricole dans l'architecture L/M/D.

Pour l'administration, cette expérimentation est une première étape dans la mise en œuvre de la mesure 27 des assises de l'enseignement agricole : « inscrire les diplômes de l'enseignement supérieur court dans le L/M/D ». Elle s'appuie sur le décret d'application du processus de Bologne (décret 2002-482 du 8 avril 2002). Enfin elle est cadrée par l'agence Europass.

Elle porte sur 4 points principaux :

- semestrialiser la formation (BTSA en 4 semestres),
- attribuer des ECTS (crédits cumulables et transférables - 120 ECTS pour le BTSA),
- faciliter la mobilité pédagogique,
- permettre une reconnaissance entre formations dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Trois options (« analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques », « viticulture-oenologie » et « technico-commercial ») étaient alors retenues car bénéficiant à ce moment là d'un référentiel de certification, nécessaire pour la mise en œuvre de l'expérimentation.

Une quinzaine d'établissement devaient être retenus pour mettre en place cette expérimentation dès la rentrée 2011. Ce seront finalement 17 établissements (publics et privés) qui participeront à l'expérimentation. La note de service du 24 novembre prévoyait une mise en œuvre de l'expérimentation dans les établissements à la rentrée 2011 mais devant l'ampleur du travail d'ingénierie elle ne démarrera finalement qu'à la rentrée 2012.

Elle doit se dérouler sur 3 ans, y compris l'année d'ingénierie. L'expérimentation se fera donc sur les promos 2012 – 2013 et 2013 – 2014.

Lors de la réunion du 20 janvier plusieurs équipes pédagogiques, en charge de la mise en œuvre de cette expérimentation, ont présenté et commenté leur travail. Elles ont le sentiment qu'avec un BTSA inscrit dans le LMD, la poursuite d'études et la mobilité des étudiants seront facilités. L'entrée par Unité d'enseignements (UE) oblige à travailler par capacité et facilitera l'enseignement. De même pour la scission entre matières générales et matières technologiques qui disparaît. Les modules ne sont plus une finalité mais un support de la formation, la pluridisciplinarité se concrétise.

Cette expérimentation est un pas supplémentaire vers des référentiels de certification. D'ailleurs cette expérimentation qui débute en même temps que la rénovation des référentiels est plus facile. Enfin elles notent que la progression est pensée dans le trimestre.

Les équipes pédagogiques soulignent la difficulté d'évaluer le temps de travail de l'étudiant (chaque semestre représente 780 h de travail, y compris le travail individuel de l'étudiant). Elles s'interrogent également sur la construction des UE et des capacités qu'ils faut y intégrer. Selon elles il existe plusieurs combinaisons et donc plusieurs possibilités pour construire une UE.

Elles s'inquiètent de la charge et de la répartition du travail des enseignants sur l'année.

Enfin elles remarquent l'obligation de revoir les modalités d'évaluation. Les trimestres étant étanches elles ont travaillé sur une évaluation uniquement en CCF.

Si le SNETAP reconnaît que cette expérimentation pluriannuelle a le mérite de se faire dans un cadre national avec un groupe de suivi identifié (DGER, Inspection, CGAER, service national d'appui / ENFA), pour autant plusieurs questions se posent :

- quel est le protocole exact de cette expérimentation ? Le SNETAP rappelle l'absolu nécessité de mener cette expérimentation à son terme.
- quelle est l'implication de l'Éducation Nationale et l'Enseignement Supérieur dans cette expérimentation ? La DGER prévoit-elle un travail en commun ?
- la semestrialisation pose plusieurs problèmes d'organisation au sein des établissements; les autres formations n'étant pas semestrialisées (d'autant plus problématique lorsque l'établissement ne possède qu'un seul BTS). Elle pose également problème pour l'organisation des emplois du temps enseignants (et sur l'évolution des statuts).
- quel est la comptabilité de ce système avec une véritable formation professionnelle ? Même si le BTSA permet une poursuite d'étude, il reste d'abord un diplôme d'insertion professionnelle. Il y a évidemment un risque d'inverser l'importance des deux objectifs.
- quel risque pour l'avenir du BTSA ? Pour le SNETAP, le risque existe d'une disparition du BTSA contre une formation en L1 + L2. Le BTSA est reconnu par les familles et les professionnels. Il doit absolument être maintenu.
Le maintien du cadre scolaire est primordial pour la réussite d'étudiants au parcours construit sur deux.
- quelle sera la place pour des élèves issus de Bac Pro dans ces diplômes ? une réelle progression en deux ans permet à des élèves de filières professionnelles d'atteindre un niveau d'enseignement supérieur et pour certains la possibilité de poursuivre en L3. Un fonctionnement en trimestres étanches risque de limiter ou empêcher cette progression nécessaire pour des étudiants issus de Bac Pro et pas prêts pour un modèle universitaire semestriel.
- au regard des arrêtés de diplôme, quelle est la légitimité et la légalité de la disparition des épreuves terminales ? Le SNETAP rappelle son opposition à la suppression des examens terminaux dans la délivrance des diplômes, garantie d'une évaluation nationale, identique pour tous et garde fou contre une dévalorisation des diplômes et le risque de diplôme maison.
- le SNETAP reste vigilant par rapport aux intentions réelles derrière cette volonté d'harmonisation européenne à tous prix, au risque de remettre en cause les diplômes et de glisser vers des « portefeuilles de compétences » fortement liés à la mise en œuvre des crédits. La référence à l'Europass (« passeport européen de compétences ») ne fait que renforcer les craintes du SNETAP FSU.

Olivier BLEUNVEN
Secrétaire Général Adjoint – SNETAP FSU
Secteur Pédagogie Vie scolaire